



**1. Secrétaires de séance :** Alain NEVIÈRE et Marie-Laure FRISCH.  
**Voté à l'unanimité.**

**2. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2023**

Commentaire sur le compte-rendu du 28 mars 2023 : les travaux de voirie redeviennent de la compétence communautaire. Chaque commune, ayant besoin de faire des travaux, remonte leur demande auprès de la CdC, qui en examine l'urgence. Si les travaux sont pris en compte, ils sont ajoutés au budget puis remonté à la CLECT.

Le procès-verbal de la séance du 28 mars 2023 à Chaillac est **approuvé à 30 voix pour et 2 abstentions.**

**3. Signature officielle de la convention avec Initiative Brenne (pour article de presse)**

Présentation de M. DARNAULT de Initiative Brenne. Signature de la convention entre Initiative Brenne et la CdC MOVA. Pour la mise en commun des moyens notamment Laure FUZEAU.

Initiative Brenne reprendra le travail fait par Initiative Indre. On continue avec Initiative Indre pour les communes n'appartenant pas au PNR.

Laure FUZEAU s'occupera des dossiers de toutes les communes, indépendamment de leur appartenance au PNR ou pas.

**4. Validation du logo de la Communauté de Communes**

Présentation du logo



Remarques faites :

- le logo manque de couleur
- et le titre « Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin » est un peu long.

Réponse sur le dernier point : ce logo peut se décliner suivant le support.

**Voté à 30 voix pour et 2 abstentions.**

**5. Convention entre la Région Centre-Val de Loire et la Communauté de Communes pour la mise en œuvre du fonds partenarial économie de proximité**

Suite à une rencontre avec Mme Sandra MARTIN de la Région Centre-Val de Loire, il nous a été transmis la convention avec les EPCI et la Région concernant les aides aux TPE ainsi que le règlement d'intervention Région/EPCI.

Dans le principe, la Région délègue l'octroi des aides de moins de 5k€ aux intercommunalités volontaires afin d'assurer une proximité avec les petites et moyennes entreprises de son territoire.

Il a été mis en place par la Région un fonds partenarial afin de soutenir financièrement les entreprises de proximités.

Les membres de la Commission développement socio-économique, lors de la réunion du 6 avril dernier, sont favorables à la signature d'une convention avec la Région (ci-dessous). Et ils souhaitent être impliqués et consultés pour les aides octroyées par la Région.

**Voté à l'unanimité.**

**6. Convention de maîtrise d'ouvrage entre le PNR de la Brenne et la Communauté de Communes pour la création de signalétique randonnée**

Rapporteur Alain NEVIÈRE

**Voté à l'unanimité.**

**7. Achat d'un bâtiment communal à la Commune de Lignac pour le futur siège social de la Communauté de Communes**

Réhabilitation d'un bâtiment situé à Lignac afin d'y accueillir le personnel administratif de la CdC.

La commune de Lignac propose la vente du bâtiment à 20 000 € TTC.

**Voté à 30 voix pour et 2 abstentions.**

**8. Convention de mise à disposition d'un bâtiment communal à Lignac pour la crèche**

Concernant l'aménagement de la crèche à Lignac, la Commune de Lignac mettra à disposition, le temps des travaux, un bâtiment communal à la Communauté de Communes afin d'y réaliser les travaux nécessaires.

La CAF et le PNR demandent une convention avec la commune pour la mise en place de la crèche.

Deux maisons seront construites sur la MOVA, une à Lignac et Roussines s'est proposée pour la deuxième.

**Voté à l'unanimité.**

**9. Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à la Commune de Chaillac concernant le projet de réaménagement du camping municipal de Chaillac**

La Commune de Chaillac a déposé un dossier DETR sur le réaménagement du camping de Chaillac.

Le dossier DETR est en attente en Sous-Préfecture car Mme la Sous-Préfète a soulevé la question de la compétence pour réaliser cet aménagement concernant l'hébergement touristique. En effet, la Commune n'a plus la compétence pour réaliser ces infrastructures collectives, même si elle reste propriétaire et gestionnaire du camping et du village vacances.

cf. extrait des statuts.

- Tourisme : création et extension des capacités d'accueil touristique, hors hébergement touristique privé ; études et réalisation d'aménagement collectifs susceptibles de développer le tourisme (signalisation, aménagement de sites, promotion touristique) ; aménagement, balisage, entretien et promotion d'itinéraires de randonnées pédestres, cyclos, équestres et VTT ainsi que de parcours patrimoniaux à vocation touristique reconnus

La solution serait que la Communauté de Communes s'engage sur une convention de maîtrise d'ouvrage avec la Commune de Chaillac.

**Voté à l'unanimité.**

## **10. Création d'un cabinet de santé sur la Commune de Chaillac**

Cf. CR de la Commission « Action médico-sociale et logements » du 16 mai 2023

Contexte : Lors de la commission réunie le 15 novembre 2022, qui présentait le projet de maison médicale ainsi que la configuration des lieux identifiés, il a été présenté un projet de l'ordre de 280 000 € réparties sur 2 à 3 entreprises intervenantes avec pour objectif une ouverture en septembre 2024.

Monsieur Moreaux est désigné pour présenter l'évolution du dossier.

Une rencontre avec les services de l'état a eu lieu afin d'évoquer plusieurs projets sur la CDC. L'état a porté à sa connaissance que les subventions seraient orientées différemment et limitées en nombre. Par conséquent, il y a de forte chance que ce projet ne soit pas pris en charge financièrement et que ce financement soit porté intégralement par la CDC.

Monsieur Moreaux a pu rencontrer divers professionnels de santé qui auraient la possibilité d'arriver rapidement et qui souhaiteraient s'installer sur Chaillac.

Il propose alors de revoir le projet de Chaillac en réduisant le coût, avec pour objectif de le mettre en place à échéance janvier 2024, date à laquelle les professionnels de santé arriveraient.

Il rappelle toutefois que la santé reste une priorité pour chacun d'entre-nous et qu'il est primordial de ne pas négliger cette thématique, même si cela doit avoir un impact financier.

Il est demandé par un membre de la commission de tout de même faire appel à la DETR pour ce dossier.

Avis : FAVORABLE

cf. extrait des statuts

- Pôles de santé : création, aménagement, entretien et gestion de pôles de santé libéral, ambulatoire, et de satellites implantés ou à implanter sur le territoire de la communauté de communes ; actions favorisant le maintien et le développement de services de soins, médicaux et paramédicaux ;

**Voté à l'unanimité.**

## **11. Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité**

Afin de palier à l'absence d'un agent technique (intervention chirurgicale+repos) et de faciliter sa reprise, il est proposé de recruter un agent contractuel jusqu'au 31 décembre 2023.

**Voté à l'unanimité.**

## **12. Suppression du poste de Chargé de mission « Patrimoine »**

Par délibération n° 2020-11-24.06 du 24 novembre 2020, le Conseil Communautaire avait décidé de créer un emploi de chargé(e) de mission « patrimoine ».

Monsieur Vincent LAUNEY a été recruté sur cet emploi, à temps complet, pour une période d'un an, du 19 juillet 2021 au 18 juillet 2022 puis renouveler d'un an jusqu'au 18 juillet 2023.

Un avenant a été pris afin de modifier la durée hebdomadaire de travail suite à la demande de l'agent soit 30 heures à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022.

Par courrier en date du 27 avril 2023, Monsieur Vincent LAUNEY informe Le Président de sa démission de ses fonctions de chargé de mission « Patrimoine » à compter du 4 juin 2023.

Par conséquent, il convient de supprimer le poste de chargé de mission « Patrimoine » à 30 heures hebdomadaire afin d'en créer un autre à 35 heures (point ci-après).

**Voté à l'unanimité.**

## **13. Création d'un emploi de Chargé(e) de mission « Culture »**

Il est proposé de créer un emploi de Chargé(e) de mission « Culture » à temps complet.

**Voté à l'unanimité.**

#### **14. Renouvellement du poste de Chargé de mission « Urbanisme et aménagement du territoire »**

Par délibération n° 2021-10-26.11 du 26 octobre 2021, le Conseil Communautaire avait décidé de créer un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet - Volontariat territorial en administration (VTA) : un chargé(e) de mission « Urbanisme et aménagement du territoire » pour mener à bien un projet identifié, à savoir, l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et le pilotage des missions de la CdC sur les champs de l'habitat et du logement.

Un contrat « VTA » de type contrat de projet à durée déterminée a été signé pour une période de 18 mois, soit du 1<sup>er</sup> février 2022 au 31 juillet 2023. Pour ce recrutement la CdC a bénéficié d'une subvention de 15 000 €.

Celui-ci arrivant à échéance, il est donc demandé au Conseil Communautaire de se prononcer sur le renouvellement (12 à 18 mois).

Pour un renouvellement, la CdC pourrait bénéficier de la prolongation du dispositif du volontariat territorial en administration (VTA) dans le cadre du plan France ruralités pour le même montant.

**Voté à l'unanimité.**

#### **15. Renouvellement du poste de Conseiller Numérique**

Par délibération n° 2021-11-30.10 du 30 novembre 2021, le Conseil Communautaire avait décidé de créer un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet – Conseiller Numérique France Services.

Un contrat de type contrat de projet à durée déterminée a été signé pour une période de 18 mois, soit du 1<sup>er</sup> février 2022 au 31 juillet 2023. Pour ce recrutement la CdC a bénéficié d'une subvention au titre du dispositif « Conseiller numérique France Services » d'un montant de 50 000 €.

Celui-ci arrivant à échéance, il est donc demandé au Conseil Communautaire de se prononcer sur le renouvellement (12 mois renouvelable maximum 36 mois).

Pour un renouvellement, la CdC pourrait bénéficier à nouveau d'une subvention.

**Voté à l'unanimité.**

#### **16. Vote des subventions communautaires 2023 aux associations**

Tableau des subventions statuées par la Commission « Patrimoine, culture, sport et loisirs » le jeudi 24 avril 2023 et soumis à l'approbation du Conseil Communautaire

Objet de la Subvention	Subventions demandées	Subventions proposées par la Commission	Vote du Conseil Communautaire
<b>Culture</b>			
ALEA Chaillac – Après midi dansant	2 700,00 €	0,00 €	0,00 €
ALEA Chaillac – Fête des associations	750,00 €	750,00 €	750,00 €
ALEA Chaillac – Fête de la Saint Jean	3 000,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Commune de Parnac – Spectacle « contes de Méditerranée »	225,00 €	225,00 €	225,00 €
Festiv'musique – « American Berry Custom »	1 000,00 €	1 000,00 €*	/
Ome Verd – Résidence artistique « le petit théâtre de l'homme vert »	996,00 €	996,00 €	996,00 €
Comité des Fêtes de Prissac - Divers	1 000,00 €	1 000,00 €*	/

<b>Sports</b>			
Judo Club Chaillac – Soutien au club	960,30 €	730,00 €	730,00 €
Judo Club Chaillac – Frais de déplacements	521,62€	0,00 €	0,00 €
Judo Club Chaillac – Stage de judo du comité départemental	450,00€	450,00€*	/
Judo Club Chaillac – Repas du mois de Juin	499,72€	0,00 €	0,00 €
AC Parnac – Soutien au club	1 230,00 €	770,00 €	770,00 €
FCMO - Soutien au Club	910,00 €	910,00 €	910,00 €
MotoCross Prissac – Evènement Trail	500,00 €	500,00 €	500,00 €
MotoCross Prissac – Evènement Motocross	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
AS MOVA – Soutien au club	940,00 €	940,00 €	940,00 €
Amicale Bouliste Lyonnaise Bêlâbraise – Soutien au club	70,00 €	70,00 €	70,00 €
Bêlâbre Football – Soutien au club	1 670,00 €	1 670,00 €	1 670,00 €
Golf des Rosiers – Soutien au club	830,00 €	830,00 €	830,00 €

<b>Divers</b>			
Musée de la Minéralogie - Projets évènementiels et culturels	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
Histaval – Publication d'un livre	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
AAPPMA - Truite de l'Abloux	Sans montant	0,00 €	0,00 €

**Voté à 30 voix pour, une abstention et un ne prend pas part au vote.**

### **17. Vote d'une subvention communautaire au Comité de Foire Ovine de Saint-Benoît-du-Sault**

Monsieur le Premier Vice-Président informe le Conseil Communautaire que la Communauté de Communes a reçu une demande de subvention de la part du Comité de Foire Ovine afin d'organiser la traditionnelle foire ovine à Saint-Benoît-du-Sault. Cette subvention pourrait être sous forme de prime qui serait réservée aux éleveurs acheteurs se situant sur le territoire de la Communauté de Communes.

Cette foire est un rendez-vous incontournable pour la filière ovine. C'est un évènement essentiel pour la mise en valeur, la défense et le maintien des tissus ovins et environnementaux de notre région.

**Voté à l'unanimité.**

### **18. Participation financière pour la prise en charge des salaires des maîtres-nageurs des plans d'eau**

Lors de sa réunion du 24 avril 2023, la Commission « Patrimoine, culture, sport et loisirs » s'est prononcé sur la question de la prise en charge des salaires des maîtres-nageurs, des plans d'eau de Bélâbre et Chaillac, pour l'année 2022.

Elle a décidé d'appliquer les mêmes modalités que pour 2021, à savoir 50% de participation aux frais des surveillants de baignade – cf. Conseil Communautaire du 25 juin 2021.

Par conséquent, il sera remboursé :

- à la Commune de Bélâbre :  $5\,465,90\ € / 2 = 2\,732,95\ €$

- à la Commune de Chaillac :  $7\,815\ € / 2 = 3\,907,50\ €$

Par ailleurs, la Commission a évoqué l'intérêt de soumettre au Conseil Communautaire la possibilité de reconduire annuellement cette prise en charge à hauteur de 50%.

**Voté à l'unanimité.**

### **19. Modification de la composition de la commission « tourisme et communication »**

Suite à une demande de Monsieur le Maire de Saint-Benoît-du-Sault qui souhaiterait que sa commune soit représentée au sein de la Commission « Tourisme et communication ».

Composition actuelle :

Vice- Président : Alain NEVIÈRE

Membres : Frédérique VRIGNAT, Corinne SOULAS, Hubert JOUOT, Spike GROËN, Jean-Louis TOUZEAU.

Laurence HABIB se présente.

**Voté à l'unanimité.**

### **20. Désignation d'un référent déontologue**

Note et Mail de l'AMI36

Le Bureau Communautaire a évoqué lors de sa dernière réunion le souhait de prendre la personne externe proposée par l'AMI.

**Voté à l'unanimité.**

### **21. Adhésion au dispositif « argent de poche »**

Monsieur le Premier Vice-Président informe le Conseil Communautaire que le dispositif « Argent de poche » vise un public jeune de 16 et 17 ans.

L'objectif étant de les sensibiliser au monde du travail par des missions simples. La rémunération est de 15 € pour 3h30 travaillées incluant 30 minutes de pause.

Il est rappelé que la prise en charge de la rémunération sera portée par la MFR et ensuite, cela sera facturé à la Communauté de Communes en fonction du nombre de jeunes intéressés et du nombre de demi-journée effectuée.

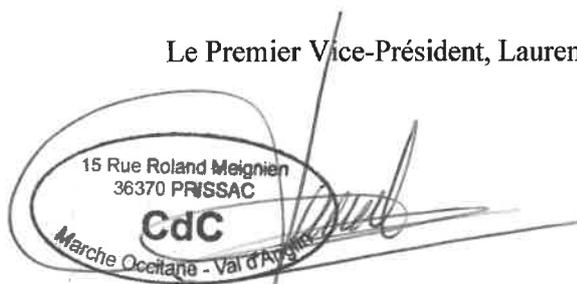
**Voté à l'unanimité.**

## 20. Questions et informations diverses

► Les tablettes sont mises à disposition des élus. Les mots de passe seront à aller chercher à la CdC avec la signature de la charte de mise à disposition.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h45

Le Premier Vice-Président, Laurent LAROCHE



Les secrétaires de séance

Two handwritten signatures in black ink are positioned below the text "Les secrétaires de séance". The top signature is a stylized, cursive "M". The bottom signature is a more complex, cursive signature with multiple loops and a long horizontal stroke at the end.

